

## **THE DESCRIPTION, THE ACTIVITY AND THE FUNCTIONING OF THE HOUSE OF TOLERANCE IN FRANCE IN THE NINETEENTH CENTURY**

**Mădălina Ioana Tok**

**PhD Student, "Babeş-Bolyai" University of Cluj-Napoca**

*Abstract: In the nineteenth century, the phenomenon of prostitution in France was more widespread than ever. In October 12, 1804 Police Commissioner Dubois establishes the functioning of the house of tolerance in order to prevent venereal disease and to insure the social order. The houses cannot settle in the vicinity of schools, temples of worship or certain hotels. Regarding the registration of the prostitutes, each girl will be questioned about his personal life and family. After the interrogation, the girl will have a sanitary control. Therefore, the girl who is registered in the house of tolerance will meet the needs of the customers. Upon entry, a certain mystery dominates everywhere. All the decorations are used to ensure customer's comfort and sense of security. If we talk about the functioning, the house has a master-woman who was keeping the order and the activity of the house. Ancient prostitutes, these women are at the head of the house and have a very inappropriate behavior against the prostitutes. The madam imposes debts to the prostitutes and she is allowed to increase the prices. If sometimes the girls do not respect the established order, they are punished. The brothel keeper believes that money is the only way to be better in front of others and the only condition in order to be powerful. If necessary, she often resorts to violence. However, the order and the balance that should exist within are rapidly destroyed because usually it imposes rules which cannot be accomplished and finally the prostitution changes or evolves into other forms.*

Keywords: house of tolerance, prostitutes, brothel keeper, decoration, discipline.

Au XIXe siècle, le phénomène de la prostitution en France est plus répandu que jamais. Pour assurer l'ordre social et la prévention des maladies vénériennes, l'État a décidé de le

contrôler. Pendant le réglementarisme français, la prostitution a été reconnue comme légale, mais ne pouvait être exercée que dans les maisons de tolérances.

Bien qu'il y ait beaucoup de sources lorsqu'il s'agit du thème de la prostitution, il y a peu de filles qui ont témoigné de leur expérience. Il faut attendre la période contemporaine pour que les filles aient le courage de se confesser. Toutefois, il y a des registres ou des lettres écrites par les prostituées qui peuvent aider à la description de la maison de tolérance et des activités à l'intérieur de ces demeures.<sup>1</sup>

Selon Louis Fiaux<sup>2</sup> c'est la police des mœurs qui apparaît d'abord en 1802 pour assurer la paix publique et contrôler le phénomène de la prostitution. Deux ans après, plus précisément le 12 octobre 1804 le préfet de police Dubois instaure les maisons publiques. Même si les maisons existaient avant cette année, elles n'étaient pas sous la surveillance de l'État, c'est la raison pour laquelle leur existence devient officielle sous le contrôle du réglementarisme.<sup>3</sup>

Ainsi, « la maison de tolérance assure la tranquillité de la rue, la morale et l'hygiène publiques : c'est à ce titre un pilier de l'ordre social. »<sup>4</sup> Une fois inscrite dans une maison, la fille publique ne représente plus un danger parce que sa liberté aurait pu créer du scandale et de l'agitation parmi les gens. C'est la raison pour laquelle tout ce qui se passe a lieu seulement à l'intérieur d'une chambre. L'existence de la maison confère également une morale publique. Les réglementaristes croient que c'est une bonne manière de maintenir l'ordre et la décence de la ville. Troisièmement, c'est une façon de maintenir l'hygiène par le contrôle de la santé et par la surveillance permanente dans les demeures.

Il faut encore mentionner que les maisons de tolérance ne peuvent pas s'établir à la proximité des écoles, des temples de culte ou de certains hôtels garnis. La raison pour laquelle il ne faut pas avoir des maisons près de ces établissements est certainement la morale publique surtout lorsqu'il s'agit d'une école ou d'un temple. En ce qui concerne les hôtels il s'agit toujours d'une question de morale surtout pour les étrangers qui visitent le pays et qui ne doivent pas se faire une mauvaise image de la société. Beaucoup de touristes ont fait des réclamations concernant les voisinages, c'est la raison pour laquelle la société souhaite éviter les plaintes. Une

---

<sup>1</sup> Alain Corbin, *Les filles de noce, misère sexuelle et prostitution (19e siècle)*, Paris, Flammarion, 1982, p. 87.

<sup>2</sup> C'était un ancien membre du conseil municipal de Paris au XIXe siècle.

<sup>3</sup> Louis Fiaux, *Les maisons de tolérance. Leur fermeture*, Paris, Georges Carre éditeur, 1892, p. 1.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 2.

autre raison c'est la confusion des personnes qui auraient pu entrer dans l'hôtel en croyant que c'est une maison de tolérance. De cette manière, l'administration essaye d'éviter le trouble parmi les personnes honnêtes.<sup>5</sup>

En ce qui concerne l'inscription des prostituées, il faut mentionner que certaines filles viennent s'inscrire volontairement tandis que d'autres sont inscrites par une dame de maison. Il y a aussi des filles arrêtées par les inspecteurs. Dans ce cas, on prend les détails personnels, c'est-à-dire son nom et prénom, son âge, sa profession, le lieu de sa naissance. Le bulletin sera porté par un inspecteur au bureau des renseignements judiciaires. Chaque fille sera interrogée sur sa vie personnelle, sur sa famille. On vérifie aussi son état de santé. Les réponses seront notées dans un procès verbal. Après l'interrogatoire, la fille sera menée au contrôle sanitaire et le médecin notera sur son bulletin le résultat des analyses médicales qui fera partie de son dossier. Entre temps arrivera la réponse du bureau des renseignements judiciaire qui avait vérifié la véracité de l'interrogatoire.<sup>6</sup>

Dès lors, la fille inscrite habitera dans cette maison de tolérance et devra satisfaire les besoins de la clientèle. La plupart des hommes qui fréquentaient les maisons provenaient des familles bourgeoises riches, c'est la raison pour laquelle tant les filles que les intérieurs de ces demeures devaient s'élever à leur hauteur.

De cette manière, analysons l'intérieur des maisons pour avoir une idée sur l'ambiance et l'atmosphère de l'époque. Dans l'intérieur de la chambre il y a un lit entouré de colonnes et de draperies, sur le meuble en marbre il y a toujours des bouteilles de parfum, au moins un miroir et la lumière diffusée par les lampes à gaz.<sup>7</sup> Dès l'entrée, un air mystérieux domine partout.

Il n'est pas difficile de ressentir la discrétion et avoir en même temps l'impression que toute l'activité pourrait être facilement observée. L'escalier est pourvu d'un tapis et il y a des paliers et des draperies partout pour que les personnes qui montent et qui descendent ne se rencontrent pas. De cette façon on évite les situations gênantes. Il y a de très nombreux salons garnis de tapis épais, des lustres, des bronzes et des glaces qui sont partout. Les divans et les tableaux ne manquent pas surtout ceux qui présentent des scènes mythologiques. Il y a des

---

<sup>5</sup> A.J.B. Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris*, J.-B. Baillière et fils, 1857. pp. 274-277.

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 351-353.

<sup>7</sup> Alain Corbin, *Les filles de noce*, *op. cit.*, pp. 89-90.

plantes et des fleurs partout justement pour dégager la sensualité au milieu du luxe. Toutes les décorations servent à assurer le confort du client et le sentiment de sécurité.<sup>8</sup>

S'il faut parler du fonctionnement de l'entreprise, il faut décrire d'abord le portrait de la tenancière, c'est-à-dire la femme-maître qui devait assurer l'ordre et l'activité de la maison. Anciennes prostituées, ces femmes sont à la tête de la maison et ont un comportement très dur à l'égard des prostituées. Elles jouent un rôle significatif dans ce système du début du XIXe siècle jusqu'en 1946 avec la fermeture des maisons de tolérance, période qui correspond à l'échec du réglementarisme.<sup>9</sup>

En ce qui concerne l'ancien métier des tenancières, certaines ont été des filles de rues qui ont réussi à sauver des économies, d'autres ont été des commerçantes bourgeoises qui ont décidé de diriger une maison et de conduire une bonne affaire<sup>10</sup>. D'habitude, les tenancières doivent être un peu plus âgées que les prostituées afin de présenter une bonne tenue et une certaine autorité devant les filles. Elles doivent maintenir également l'ordre à l'intérieur des demeures. L'âge moyen est entre 26 et 52 ans et pour que la femme devienne dame de maison, elle doit avoir de l'énergie et des caractéristiques masculines. Pour qu'elle soit admise dans cette fonction, elle doit être honnête c'est-à-dire avoir de bons antécédents. Si elle n'a pas favorisé la prostitution clandestine et si elle sait respecter les règles, cela signifie qu'elle a toutes les qualités nécessaires pour conduire la maison.<sup>11</sup>

Lorsqu'une dame souhaite tenir une maison de tolérance dans la capitale, elle doit d'abord recevoir le consentement de son mari et doit négocier l'établissement avec la propriétaire. Ensuite, la dame doit adresser une lettre au préfet de police. Pour donner une réponse, les agents organisent une enquête pour faire une investigation des antécédents de la femme. Si la réponse est positive, elle reçoit un livre sur lequel elle doit enregistrer les prostituées et y marquer le résultat de leurs analyses. Si la tenancière devient victime d'un vol ou

---

<sup>8</sup> Louis Fiaux, *Les maisons de tolérance. Leur fermeture*, op. cit., pp. 250-251.

<sup>9</sup> Jacques Termeau, « Tenancières au XIXe siècle en province. Les tenancières de maisons de tolérance dans les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle. » In: *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 94, numéro 2, 1987. pp. 199, disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo\\_0399-0826\\_1987\\_num\\_94\\_2\\_3253](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0399-0826_1987_num_94_2_3253).

<sup>10</sup> Alain Corbin, *Les filles de noce*, op. cit., p. 99.

<sup>11</sup> A.J.B. Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris*, op. cit., pp. 409-411.

d'un autre type de problème, elle doit faire appel au préfet de police. Il a le droit de retirer un registre, d'exercer des poursuites ou de fermer la maison.<sup>12</sup>

Pour présenter comment fonctionne l'activité d'une maison, il faut mentionner que les tenancières ne doivent pas vivre avec leur mari à l'intérieur. D'habitude le mari a presque la même occupation que son épouse, c'est-à-dire lui aussi peut tenir un local, mais un café ou un hôtel. Il joue souvent le rôle d'agent recruteur.<sup>13</sup> Les tenancières doivent maintenir l'ordre des maisons, c'est la raison pour laquelle elles ont d'habitude des relations avec l'extérieur pour renouveler le personnel. Mais le plus souvent elles partagent la recherche avec une sous-maitresse qui est l'assistante de la tenancière. Celle-ci se charge des besoins nécessaires à l'intérieur et maintient la relation entre les clients et les pensionnaires.<sup>14</sup>

Un autre aspect important c'est la relation entre la tenancière et les pensionnaires. Ainsi, selon Alain Corbin, les relations entre les deux ne sont pas tout à fait des relations d'amitié surtout lorsqu'il s'agit de l'argent gagné :

À l'intérieur de la maison, les prostituées sont soumises à un règlement [...]. Dès le premier jour, une comptabilité en partie double est ouverte entre la tenancière et la nouvelle pensionnaire. En théorie, la première doit à la fille le logement, la nourriture, les vêtements d'intérieur, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage ; en revanche, à Paris tout au moins, c'est elle qui touche le prix des passes et des couchers. Une fille d'amour doit donc se contenter des gants, c'est-à-dire des cadeaux des clients. Toutefois, lorsqu'elle est simple pensionnaire, la fille encaisse la moitié du produit des passes mais doit verser à la tenancière une pension mensuelle [...] Toute l'habileté de la tenancière consiste à pousser son employé à contracter des dettes [...]<sup>15</sup>

De cette façon, la tenancière impose des dettes à la fille prostituée et en plus elle se permet de gonfler les tarifs. Parmi les dettes il faut préciser : la commission pour l'agent recruteur, la manucure et la pédicure, la coiffure, les visites du médecin et les médicaments. De plus, comme la fille n'est pas autorisée à sortir quand elle le veut, la tenancière se procure des choses dont la fille a besoin constamment et qu'elle vend à un prix exagéré : des parfums, des

---

<sup>12</sup> Alain Corbin, *Les filles de noce*, *op. cit.*, pp. 105-106.

<sup>13</sup> *Ibid.*, pp. 106-107.

<sup>14</sup> Jacques Termeau, « Tenancières au XIXe siècle en province. Les tenancières de maisons de tolérance dans les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle », *op. cit.*, p. 213.

<sup>15</sup> Alain Corbin, *Les filles de noce*, *op. cit.*, p. 119.

cigarettes, des vêtements, des bougies, etc. Si parfois les filles ne respectent pas l'ordre établi, elles sont punies. Et évidemment comme tout manquement aux règles doit être payé, la tenancière leur réclame une amende, et donc un tarif considérable.<sup>16</sup>

Ce fait révèle le désir de la tenancière de tenir face à la fille prostituée en essayant d'inventer divers subterfuges pour gagner plus. Mais, à part ces relations entre les femmes et la lutte pour acquérir le pouvoir, il faut constater que les femmes tenancières croient que l'argent est le seul moyen pour être meilleure devant les autres et que c'est la seule condition à accomplir pour les dominer. Au besoin, elle recourt souvent à la violence à cause de leur tempérament colérique, elles crient et sont irascibles presque toujours. La jalousie est un autre trait de caractère et se manifeste surtout contre les jeunes filles de la maison, c'est la raison pour laquelle les filles sont très unies et solidaires.

Pour conclure, nous remarquons l'image de la maison de tolérance, les activités et le fonctionnement de l'entreprise. L'ordre et l'équilibre qui devrait exister à l'intérieur est rapidement détruit parce que d'habitude on impose des règles mais qu'il est difficile de les respecter. Tout ce système a été construit pour un meilleur contrôle du phénomène prostitutionnel, mais parfois les choses passées à l'intérieur échappaient à l'œil. Toutes ces petites tromperies de la tenancière mais aussi le désir des filles d'être indépendantes causeront petit à petit le changement de la prostitution, une évolution vers une autre forme et le déclin de l'existence des maisons de tolérance.

---

<sup>16</sup>*Ibid.*, pp. 119-120.

**Bibliografie :**

1. CORBIN, Alain, *Les filles de noce, misère sexuelle et prostitution (19e siècle)*, Paris, Flammarion, 1982.
2. FIAUX, Louis, *Les maisons de tolérance. Leur fermeture*, Paris, Georges Carre éditeur, 1892.
3. PARENT-DUCHÂTELET, A.J.B., *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1857.
4. TERMEAU, Jacques, « Tenancières au XIXe siècle en province. Les tenancières de maisons de tolérance dans les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle », dans : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 94, numéro 2, 1987, disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo\\_0399-826\\_1987\\_num\\_94\\_2\\_3253](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0399-826_1987_num_94_2_3253).